

Edito

Bonjour à tous,

Avant toute chose, je souhaite remercier très sincèrement l'ensemble des bénévoles qui ont animé le village cet été. Entre Kermesse, Pétanque, Vogue, ou encore Cinéma en plein air, il y en avait pour tout le monde ! Et le tout dans un village fort agréable grâce à l'investissement régulier de l'Association des Fleurs.

Dès le mois de septembre, d'autres associations reprennent du service : la bibliothèque, la chasse, les parents d'élèves...

Merci de cet engagement dans la vie de VOTRE village, participez aux manifestations, osez rejoindre les associations lors de leurs Assemblées Générales. C'est du temps à donner, mais beaucoup de plaisir à recevoir.

Bonne rentrée à chacun !

Laurence Lemaître

AGENDA SEPTEMBRE

Lundi 4/09 matin : Rentrée des classes

Vendredi 8/09 de 15h à 19h : Réouverture de la bibliothèque

Samedi 09/09 de 16h30 à 19h : Distribution des cartes de chasse à la cabane des chasseurs

Dimanche 10/09 : Ouverture de la chasse

Vendredi 15/09 de 16h30 à 19h : ANIM JEUNES 11/17 ans avec Guillaume (salle du haut et city stade) Tél : 04 74 56 89 46 Mail : animjeune@cc-regiondecondrieu.fr

Samedi 16/09 à 14h : Pétanque concours des vendanges en doublette formée au profit du Téléthon, ouvert à tous

Samedi 16/09 à 14h : 24e grimpée cycliste Condrieu - La Croix Régis du VCR

Samedi 16 et dimanche 17/09 : journées européennes du patrimoine

Vendredi 22/09 à 19h30 : Assemblée générale de l'ASQV, salle Pierre Bret au Fautre (ouvert à tous)

Mercredi 27/09 de 12h30 à 17h30 : ANIM JEUNES 11/17 ans avec Guillaume (salle du haut et city stade) Tél : 04 74 56 89 46 Mail : animjeune@cc-regiondecondrieu.fr

Vendredi 29/09 à 19h30 : Assemblée générale de l'Association Culturelle (ouvert à tous) qui débutera par une projection de courts-métrages

OCTOBRE

Vendredi 6/10 de 16h30 à 19h : ANIM JEUNES 11/17 ans avec Guillaume (salle du haut et city stade) Tél : 04 74 56 89 46 Mail : animjeune@cc-regiondecondrieu.fr

Samedi 7/10 de 9h à 15h : Déchetterie mobile aux Haies (parking du cimetière)

Samedi 14/10 à 10h : Assemblée générale de La Pétanque

ACTUALITES

Retrouvez les actualités du village sur la page Facebook « Les Haies » :

<https://www.facebook.com/leshaies>

Lecture libre sur internet sans création de compte Facebook



MIEUX VIVRE ENSEMBLE

UNE VOGUE 2017 REUSSIE...

Bravo Les Zazous !

Une équipe de ZAZOUS en or massif !
La municipalité remercie officiellement tous les Zazous pour l'organisation de cette vogue 2017 qui fut un sans-faute ! Mobiliser 400 personnes un dimanche soir autour d'une paëlla, dans un village de 800 habitants, c'est un exploit.

La pétanque a également connu un immense succès aux 2 concours des associations : le samedi 84 doublettes et le dimanche 68 triplettes !

PETANQUE

Les concours du vendredi soir à 20h30 (début des parties) en doublette formée continuent en septembre et se termineront le 13/10/2017.

Les samedis de 14h à 18h : concours avec tirage à la mêlée. Inscription et renseignements sur place. Les jeunes joueurs non sociétaires sont les bienvenus et doivent obligatoirement jouer avec un de leurs parents et sont sous leur responsabilité.

L'assemblée générale aura lieu le samedi 14/10/2017 à 10h et est ouverte à tous. Elle clora la saison. Toutefois les mercredis de 14h à 18h se dérouleront des entraînements libres toute l'année si le temps le permet.

Un logement de l'OPAC aux Châtaigniers se libère. Si vous êtes intéressés signalez-vous en mairie.



260 SPA libres et proches de vous

Soutenez le refuge indépendant proche de chez vous - cnspa.fr
Défense de l'animal - Confédération Nationale des SPA de France
26 rue Thomassin - 69002 Lyon - Tel : 04 78 38 71 85



BIBLIOTHÈQUE

A partir du **vendredi 8 septembre 2017** nous invitons nos lecteurs et ceux qui le souhaitent à prendre le chemin de la bibliothèque (sous la mairie). Venez nous rejoindre tous les vendredis (hors vacances scolaires) de **15h à 19h**. Le prêt est gratuit ! A bientôt !

REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE PRIMAIRE DES HAIES

Les candidatures pour les élections des représentants de parents d'élèves sont ouvertes.

Les élections auront lieu **début octobre 2017**.

Les représentants de parents d'élèves sont l'interface entre les parents d'élèves, l'équipe éducative et la municipalité.

Ils peuvent intervenir auprès de la direction de l'école pour évoquer un problème particulier ou pour assurer une médiation à la demande d'un ou des parents concernés.

Les représentants des parents siègent au conseil d'école (3 conseils par an).

Tout le monde peut se présenter.

Si vous êtes intéressés et souhaitez participer à l'année scolaire de vos enfants, contactez-nous grâce à notre mail rpe.ecoledeshaies@laposte.net avant le **20 septembre 2017**.

Merci. A bientôt. Les représentants des parents d'élèves.

ASQV (ASSOCIATION DES QUATRE VENT) regroupant les communes de Longes, Les Haies et Trèves

Vous avez dû trouver dans vos boîtes aux lettres cet été le fascicule regroupant les différentes activités de l'association intercommunale ASQV dont les activités se déroulent au Fautre.

Venez assister aux **2 cours d'essai gratuits** dispensés pour chaque activité début septembre.

Nous serons heureux de vous accueillir nombreux : **Vendredi 22 septembre à 19H30** pour l'**Assemblée Générale**, salle Pierre Bret au Fautre

Nous accueillerons avec plaisir les personnes qui souhaitent rejoindre les membres du bureau.

Contact Secréariat : Michèle BORGNE : 06.21.40.76.87 / mail : michele.borgne@free.fr

JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE : samedi 16 et dimanche 17 septembre

Cette année, la JEUNESSE est à l'honneur pour la 34ème édition.

Celles-ci ont été créées en France en 1984 par le ministère de la Culture. Il s'agit désormais d'une manifestation européenne annuelle. Cet événement permet la découverte de nombreux édifices et autres lieux souvent ouverts exceptionnellement au public, ou de musées dont l'accès est gratuit ou à prix réduit.

En Auvergne-Rhône-Alpes, près de 2 000 sites participent et initient de nombreuses animations remarquables, conçues pour tous les publics et notamment les jeunes publics et les familles : visites guidées, ateliers et démonstrations de savoir-faire, circuits insolites et parcours ludiques, spectacles, expositions, rencontres et témoignages, pratiques artistiques et artisanales, conférences, animations et démonstrations autour des métiers du patrimoine.

Cette nouvelle édition sera résolument tournée vers le jeune public et à sa sensibilisation au patrimoine dans son contexte historique et social, qu'il s'agisse de l'histoire de la Nation, d'histoire de l'art, de la conservation des sites, d'éducation citoyenne ou de formation professionnelle aux métiers du patrimoine. C'est permettre aux jeunes, d'appréhender la société dans laquelle nous vivons, leur faire découvrir des lieux et monuments emblématiques où la citoyenneté s'est construite et dans lesquels elle s'exerce quotidiennement.

Pour connaître les sites à visiter, consulter le lien : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Auvergne-Rhone-Alpes/Manifestations-nationales/Journees-europeennes-du-patrimoine-2017-en-Auvergne-Rhone-Alpes>

ENVIRONNEMENT

STATION D'EPURATION

La mairie attire l'attention des habitants raccordés à la station d'épuration. De nombreux objets entravent son bon fonctionnement. Souvent par méconnaissance, des personnes jettent des serviettes et tampons hygiéniques, des cotons tiges et des lingettes même estampillées biodégradables (car elles n'ont pas le temps d'être dégradées avant d'arriver à la station), des enveloppes plastiques de suppositoires, des cartons et plastiques de préservatifs dans les toilettes. Tous ces déchets doivent être jetés à la poubelle. Seul le papier de toilette doit être mis dans la cuvette des WC. Nous utilisons de l'eau pour nous doucher, tirer la chasse d'eau ou faire notre vaisselle et lessive. Une fois salies, ces « eaux usées » sont rejetées dans le réseau d'assainissement et acheminées à la station d'épuration où elles sont dépolluées avant rejet au milieu naturel. Nos toilettes ou nos éviers ne peuvent pas accueillir n'importe quel type de déchets car cela peut bloquer les pompes, ou obstruer les tuyaux et ainsi réduire l'efficacité de la station d'épuration et donc polluer.

DECHETTERIE MOBILE

La déchetterie mobile sera aux Haies

le samedi 7 octobre de 9h à 15h (près du cimetière).

Déchets acceptés : encombrants, déchets verts, cartons et ferrailles.

Déchets refusés : déchets spéciaux (huiles de vidange, peintures, batteries, toxiques), déchets d'équipement électrique ou électronique (réfrigérateur, gazinière, écran de télévision, sèche cheveux,...). Ils doivent être emmenés à la déchetterie d'Ampuis.

Nous vous rappelons que le brûlage des déchets verts est interdit. Ils doivent être déposés en déchetterie.

Des familles des Haies expérimentent le défi « famille à énergie solaire »

Dans le cadre du projet SMAP, qui vise à promouvoir la bonne intégration des énergies renouvelables en milieu rural, différentes expériences sont menées, c'est notamment le cas du défi « Familles à énergie solaire ».

Depuis fin mai, 13 familles des Haies se sont engagées dans le défi. Le principe est simple : les familles doivent essayer de consommer l'électricité au même moment que les panneaux photovoltaïques la produisent, c'est-à-dire entre 10h et 16h.

A mi-parcours, l'expérience suit son cours. Très investies, les familles ont réussi à décaler une partie de leur consommation électrique. Leur retour sur les difficultés rencontrées permet à l'ensemble des partenaires de prendre la mesure de la complexité des actions demandées pour pouvoir y remédier à l'avenir.

Enfin, ponctué de plusieurs réunions, le défi « familles à énergie solaire » a aussi fait germer des discussions, citoyennes et participatives autour du thème des énergies de demain, des énergies d'hier, de la transition énergétique.

L'expérience, qui a débuté le 20 mai se poursuit jusqu'à mi-septembre.

De plus, vous trouverez ci-joint un document concernant la plateforme Smap&Moi, plate-forme qui permet de suivre sa consommation à J-1, disponible pour tous les foyers équipés d'un compteur Linky.

DECLARATION ANNUELLE DE RUCHES : Du 1er septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue. Elle participe à :

La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,

La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,

La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française.

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1er septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1er janvier et le 31 Août 2017). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1er septembre et le 31 décembre 2017)

TNT : TELEVISION NUMERIQUE TERRESTRE

La télévision numérique terrestre (TNT) est aujourd'hui diffusée sur des canaux situés dans une bande de fréquences allant de 470 MHz à 790 MHz. Une partie de cette bande de fréquences (694-790 MHz, dite "bande des 700 MHz" ou "bande 700"), est en cours de transfert au secteur des télécommunications.

La première étape de ce projet, dite "phase 0", a débuté en avril 2016, avec la généralisation de la norme MPEG-4 et le passage à la TNT HD, qui a fait l'objet d'une campagne d'information nationale. Cette opération a permis, dans l'ensemble de la métropole, de réduire le nombre de canaux nécessaires à la diffusion de la TNT.

Pour parachever le transfert de la bande 700, des changements de canaux de la TNT seront nécessaires et concerneront tout le reste du territoire métropolitain. Ces opérations, compte tenu de leur complexité technique et du nombre de ménages impactés, seront organisées de manière progressive, par zone géographique, d'octobre 2017 à juin 2019.

A partir d'octobre 2017 et jusqu'en juin 2019, les fréquences doivent être progressivement libérées par la TNT et mises à la disposition des opérateurs mobiles. Les travaux vont consister à déplacer les canaux de diffusion de la TNT en dehors de la bande des 700 MHz, pour les concentrer sur les fréquences restantes (bande 470-694 MHz).

Qui est concerné ?

Les téléspectateurs recevant la télévision par antenne râteau (en maison, ou collective, en immeuble).

Que faut-il faire ? : Avant le 3 octobre 2017

Pour le téléspectateur qui réside en habitat collectif et reçoit la télévision par une antenne râteau collective : il doit s'assurer, en amont des changements de fréquences de la TNT qui auront lieu le 3 octobre, que son syndic ou gestionnaire d'immeuble a bien fait intervenir un professionnel pour réaliser des travaux sur l'antenne collective. Si tel n'était pas le cas, les résidents de l'immeuble risqueraient de perdre des chaînes après le 3 octobre 2017.

Le 3 octobre 2017 :

Pour le téléspectateur recevant la télévision par une antenne râteau, habitant en immeuble ou en maison individuelle, il faudra effectuer une recherche et mémorisation des chaînes, s'il constate une perte de certaines chaînes de la TNT. Cette opération est très simple à réaliser, à partir de la télécommande du téléviseur et/ou de l'adaptateur TNT. Elle permet de récupérer l'intégralité des chaînes de télévision suite aux changements de fréquences. Cette recherche des chaînes est à réaliser sur l'ensemble des postes de la maison reliés à une antenne râteau.

Après le 3 octobre 2017 : Si des problèmes de réception persistent :

Contactez un antenniste : il pourra trouver l'origine des perturbations et s'il est nécessaire d'intervenir sur votre antenne, vous permettre d'initier une demande d'aide à la réception

Appelez le centre d'appel de l'ANFR au 0970 818 818 (appel non surtaxé)